

UNION DES COMORES
MINISTERE DES FINANCES ET BUDGET
Direction Générale des Douanes

Projet d'arrêtés portant mise en application de certaines dispositions du nouveau code des douanes de l'Union des Comores.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la Loi n° 15-016/AU du 28 décembre 2015, portant Code des douanes de l'Union des Comores, promulguée par le Décret N°16-251/PR du 27 octobre 2016, l'Administration Générale des Douanes et Droits indirects avec l'assistance technique du FMI/Afritac Sud a élaboré un certain nombre de textes réglementaires visant à clarifier les dispositions dudit Code.

Ces projets de textes touchent principalement les bases de la réglementation douanière conformément aux normes et pratiques internationalement reconnues. Ces textes sont énumérés comme suit : la comorianisation des navires et aéronefs, la déclaration électronique, la destruction des marchandises, l'entreposage, les envois de secours, les procédures simplifiées de dédouanement, la déclaration en détail (DAU), le régime d'admission temporaire, la dette douanière, la vente aux enchères publiques, l'autorisation de manipulation, le déchargement et transbordement, le droit de transaction, la durée de séjours dans les magasins, aires de dédouanement et terminaux à conteneurs (MADTC), le prélèvement d'échantillons, le régime de transit et la valeur en douane.

Par ailleurs, les réformes et modernisation de l'administration en cours nécessitent dans leur mise en œuvre une base juridique solide et adaptée aux bonnes pratiques. En sus de ce champ réglementaire, un manuel de procédure a été élaboré, en appui du processus. Tel est l'objet de soumettre ces projets d'arrêtés au Ministre en charge des Finances et du Budget pour avis et appréciation.

LISTE DES TEXTES DE REFERENCES

- Arrêté déterminant les modalités relatives à la comorianisation des navires ;
- Arrêté portant sur le régime de l'admission temporaire ;
- Arrêté déterminant les heures et les conditions des opérations de déchargement et de transbordement des navires et aéronefs ;
- Arrêté déterminant les délais plus courts ou prolongés aux fins du dépôt de la déclaration en détail ;
- Arrêté fixant les conditions de dépôt des déclarations en douane par voie électronique ;
- Arrêté déterminant les dispositions d'application relatives à la dette douanière ;
- Arrêté fixant la procédure de concession et les conditions d'exploitation de l'entrepôt douanier (public et privé) ;
- Arrêté définissant les conditions d'exercice du droit de transaction ;
- Arrêté fixant la procédure de concession et les conditions d'exploitation de l'entrepôt spécial destiné au stockage de produits pétroliers ;
- Arrêté fixant les conditions d'application de l'article 155 du Code des Douanes relatif aux envois de secours ;
- Arrêté fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les prélèvements d'échantillons dans le cadre du droit d'accès aux locaux à usage professionnel ;
- Arrêté déterminant les modalités d'application du régime des magasins, aires de dédouanement et terminaux à conteneurs (MADTC) ;
- Arrêté fixant les conditions d'octroi et de fonctionnement des procédures simplifiées de dédouanement ;
- Arrêté déterminant les modalités d'application du régime du transit douanier de droit commun et des acquits-à-caution en relation avec ce régime ;
- Arrêté relatif à la détermination de la valeur en douane ;
- Arrêté portant sur les ventes aux enchères publiques.